

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006/CE – REACH (FR) )

Créée le : 24/05/2019

Modifiée le 31/01/2020

les **estivales**

Page 1 sur 8

## 1. SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

**1.1 Identification du produit :** ALLUMETTES XL LES ESTIVALES  
**Code produit :** 33714501  
**Ean produit :** 3 277 360 010 308

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

1.2.1 Utilisations pertinentes = Allumage du feu

1.2.2 Utilisations déconseillées = Le produit doit uniquement être utilisé selon les utilisations identifiées pertinentes indiquées ci-dessous. En cas d'utilisation à d'autres fins, il est recommandé de contacter Scandinavian Tobacco Group.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Distributeur : STG FRANCE  
Le Capitole – 55 avenue des Champs Pierreux  
92012 NANTERRE, FRANCE  
Téléphone : 01.55.17.72.50  
Fax : 01.55.17.72.72  
Contact : Mr Alci Debieuvre

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Numéro Orfila (Centre Anti-Poison France) : 01.45.42.59.59

## 2. SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 CLASSIFICATION SELON LE CLP [REGLEMENT (CE) N° 1272/2008]

Classification : non classé

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Nom commercial : ALLUMETTES

Substances dans le mélange : N/A

Pictogramme de danger :



Mention d'avertissement : DANGER

Mentions de danger : N/A, selon la section du CLP I 1.5.2.

Conseils de prudence N/A, selon la section du CLP I 1.5.2.

Autre étiquetage : Aucun.

### 2.3 Autres dangers

Substance PBT : NON

Substance vPvB : NON

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006/CE – REACH (FR) )

Créée le : 24/05/2019

Modifiée le 31/01/2020



Dans des circonstances exceptionnelles, telles qu'un choc violent ou un choc violent sur une surface lisse et non conductrice de la chaleur, les allumettes de sécurité peuvent s'enflammer. Les allumettes ne s'enflamment pas lorsqu'elles sont chauffées à moins que la température dépasse 180 ° C. Le principal danger associé aux allumettes provient du fait qu'elles sont facilement combustibles et une mauvaise utilisation peut entraîner des brûlures ou des incendies incontrôlés.

Dangers physiques : Pas d'autres dangers connus

Dangers pour la santé : Pas d'autres dangers connus

Dangers pour l'environnement : Pas d'autres dangers connus

## 2.4 Autorisation (substance)

Consulter la section 15.1.2 Autorisations et restrictions conformément aux annexes VII et VIII de Reach.

## 3. SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Composition/informations sur les composants

	CAS-No	EC-No	Index-No	REACH reg. No.	Classification (1272/2008/EC)	Content %
<b>Match:</b>						
Potassium chlorate	3811-04-9	223-289-7	017-004-00-3	01-2119494917-18	Ox. Sol. 1; Acute Tox. 4; Aquatic Chronic 2; H271, H302, H332, H411	<1%
<b>Box/Book:</b>						
Amorphous red phosphorous	7723-14-0	231-768-7	015-002-00-7	01-2119489913-23	Flam. Sol. 1; Aquatic Chronic 3; H228, H412	<1%

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir la section 16.

## 4. SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours :

#### Conseils généraux

Transmettez la présente feuille de données de sécurité, brochure d'instruction de sécurité ou étiquette à votre médecin. Ce produit est dangereux en cas d'ingestion. En cas d'incertitude concernant la manière dont traiter une personne exposée, appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

#### En cas d'inhalation

Normalement pas de risque d'inhalation. Si vous avez respiré de la fumée, respirez ensuite de l'air frais. En cas de gêne persistante, consultez un médecin.

#### En cas de contact cutané

Il n'existe pas de risque de contact avec la peau.

#### En cas de contact visuel

Rincer les yeux à l'eau par précaution.

#### En cas d'ingestion

À moins que de grandes quantités d'allumettes ne soient ingérées (> 10 allumettes par kilo de poids corporel), il y a peu de risque pour la santé après l'ingestion. Si plus de cette quantité est ingérée ou si vous ne vous sentez pas bien, appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Rincer la bouche avec de l'eau. Buvez un verre d'eau.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006/CE – REACH (FR) )

Créée le : 24/05/2019

Modifiée le 31/01/2020

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes

##### Contact avec les yeux :

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation, des rougeurs, des larmes. La tête brûlante provoque une lésion oculaire, consultez un médecin.

Ingestion : Douleurs abdominales, maux de gorge, gêne gastro-intestinale ou vomissements possibles en cas d'ingestion supérieure à une petite quantité.

##### Contact avec la peau :

Aucun effet grave attendu. Risque de brûlures pendant l'utilisation.

Inhalation : La fumée peut provoquer une irritation des voies respiratoires, une toux.

Effets différés : En cas d'ingestion de grandes quantités, de la méthémoglobine peut se former et entraîner une cyanose.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

##### Traitement spécifique/immédiat sur le lieu de travail :

Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

## 5. SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée (brume).

Moyens d'extinction inappropriés : Les jets d'eau ne sont pas un moyen d'extinction approprié.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers : Les incendies d'allumettes produisent beaucoup de fumée contenant de petites quantités de gaz acides tels que des oxydes de phosphore, du chlorure d'hydrogène gazeux, des oxydes de carbone et de la suie. L'inhalation de ces fumées peut entraîner de graves problèmes de santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

##### Mesures de sécurité générales

Appliquer les précautions de sécurité générales en matière d'incendie. En cas d'incendie de grande ampleur, évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance, ne pas inhaler les fumées. Ne pas laisser le produit se répandre dans les égouts ou les cours d'eau.

##### Mesures de sécurité durant la lutte contre l'incendie.

Un équipement de protection adéquat doit être porté tout au long de la lutte contre l'incendie.

Un équipement de protection intégral et un masque à oxygène sont recommandés.

##### Équipement de protection recommandé



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006/CE – REACH (FR) )

Créée le : 24/05/2019

Modifiée le 31/01/2020

### 6. SECTION 6 : MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Mesures de sécurité générales

Tenir hors de portée des enfants. Tenir éloignée de toute source d'ignition.

##### Équipement de protection individuelle

Toujours utiliser des gants et des vêtements de protection en cas de contact avec les substances chimiques.

##### Protection pour les intervenants d'urgence

Toujours utiliser des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de substances et de mélanges chimiques s'il existe un risque pour que la substance ou le produit puisse entraîner des problèmes de santé, consulter la section 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

##### Mesures de sécurité générales

Le rejet de quantités importantes dans l'environnement doit être évité. Empêcher le produit de pénétrer dans les systèmes d'égout et les voies d'eau.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Techniques de confinement

Un confinement spécifique n'est généralement pas nécessaire.

##### Méthodes de nettoyage

des quantités importantes d'allumettes sont libérées par rupture de l'emballage, éliminer toutes les sources d'inflammation et récupérer tout produit non endommagé. Mouiller le produit restant avant de le nettoyer et le transférer dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales (voir section 13.).

#### 6.4 Référence à d'autres sections

##### Sections 8 et 13

Informations concernant l'équipement de protection individuelle consulter la section 8.2.

Pour l'élimination, voir la section 13.

### 7. SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Exigences générales :

Tenir à l'écart des sources potentielles d'inflammation et d'autres matériaux hautement inflammables - Ne pas fumer. Prenez des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Toujours frotter l'allumette de soi vers l'extérieur.

##### Mesures pour éviter les incendies :

Consulter la section 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence, et 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Mesures visant à empêcher la production d'aérosol, de vapeurs et de poussières. Toutes les surfaces doivent être dépourvues de poussière. Consulter la section 6.3.

##### Mesures visant à protéger l'environnement :

Consulter la section 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Conditions générales pour un stockage sûr :

Conservé dans un endroit frais et sec, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des acides et des agents oxydants forts. Le lieu de stockage doit être préservé de toute éclaboussure. Ils ne doivent pas être empilés à plus de 4,5 mètres au-dessus du sol. Un espace suffisant autour du produit doit être laissé pour minimiser les risques de dommages par impact dus, par exemple, à la manœuvre de chariots élévateurs à fourche.

##### Exigences spécifiques concernant le stockage :

le produit développe un gaz toxique au contact de l'acide. Ne pas stocker avec des acides et des bases forts.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006/CE – REACH (FR) )

Créée le : 24/05/2019

Modifiée le 31/01/2020

## Compatibilité avec les emballages :

Gardez l'allumette dans son emballage original, ne doit pas être stocker en vrac.

Conception particulière des locaux de stockage ou des réservoirs :

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Destiné à l'allumage du feu.

Scénario d'exposition : NON

Directive spécifique à l'industrie ou au secteur : NON

## **8. SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1 VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE NATIONALES OU VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE COMMUNAUTAIRES :**

Il n'y a pas de valeurs limites d'exposition disponibles pour les composants.

Valeurs suggérées: valeur limite d'exposition des poussières inertes; 15 mg / m3.

### **8.2 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION**

#### **Contrôles techniques appropriés**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### **Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux / du visage	Non requis
Protection de la peau	Non requis
Protection du corps	Non requis
Protection respiratoire	Non requis
Danger thermiques	Ne touchez pas la tête d'allumette incandescente. Risques de brûlures.

#### **Contrôle de l'exposition environnementale**

Le rejet de quantités importantes dans l'environnement doit être évité. Consulter la section 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

## **9. SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :**

#### **Apparence**

Forme:	Solide
Couleur:	Spécifique au produit
Odeur:	Inodore

#### **Données de sécurité**

pH:	Non applicable
Point de fusion / point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	La substance ou le mélange est un solide inflammable de la sous-catégorie 4.1.
Inflammabilité supérieure / inférieure ou limites d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité relative:	0,30 g / cm <sup>3</sup> à 25 ° C
Hydrosolubilité:	Environ 10 mg de chaque allumette sont solubles dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol / eau:	Aucune donnée disponible

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006/CE – REACH (FR) )

Créée le : 24/05/2019

Modifiée le 31/01/2020

Température d'auto-inflammation:	Supérieure à 180 ° C
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Viscosité:	Non applicable
Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations de sécurité

Pas de données disponibles

## 10. SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1 Réactivité :

Dans des circonstances normales, les allumettes de sécurité ne peuvent être allumées que sur la surface de grattage.

### 10.2 Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

La tête d'allumette s'enflamme après friction sur le grattoir adapté à cet usage. Pour éviter toute réaction dangereuse, consulter la section 10.4 Conditions à éviter.

### 10.4 Conditions à éviter :

Conditions dangereuses : Températures extrêmement élevées. Tenir éloigné de la chaleur/des étincelles/flammes nues/surfaces chaudes.

Mesures de gestion des risques : Consulter la section 7 Manipulation et stockage.

### 10.5 Matières incompatibles :

Matières spécifiques : Tête d'allumage et grattoir.

Mesures de gestion des risques : Consulter la section 7 Manipulation et stockage.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux :

Fumées, gaz, oxydes de phosphore, chlorure d'hydrogène gazeux, oxydes de carbone et suie peuvent se former pendant la combustion

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

#### Toxicité aiguë

Chlorate de potassium: DL50 Orale - rat - 7000 mg / kg

Phosphore, rouge: DL50 Orale - rat - 1500 mg / kg

#### Corrosion cutanée / irritation cutanée

Chlorate de potassium: Peau - lapin - irritation cutanée légère

#### Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Chlorate de potassium: Yeux - lapin - irritation oculaire légère

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pas de données disponibles

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Pas de données disponibles

#### Cancérogénicité

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1% n'est identifié comme cancérogène humain probable, possible ou confirmé par le CIRC.

#### Toxicité pour la reproduction

Pas de données disponibles

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006/CE – REACH (FR) )

Créée le : 24/05/2019

Modifiée le 31/01/2020

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Pas de données disponibles

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Pas de données disponibles

### **Effets potentiels sur la santé**

Peau: Peut provoquer une irritation cutanée.

Yeux: Peut provoquer une irritation des yeux.

Inhalation: Peut être nocif par inhalation.

Ingestion: Peut être nocif en cas d'ingestion.

## **12. SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES :**

### **12.1 Toxicité**

#### **12.1 Toxicité**

Compte tenu des données disponibles issues de tests de mélanges similaires, les critères de classification ne sont pas remplis pour les risques environnementaux, conformément aux principes d'extrapolation des articles 6 et 9 du CLP.

#### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles. Les allumettes et les boîtes utilisées se biodégradent rapidement dans l'environnement.

#### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles

#### **12.4 Mobilité dans le sol**

Pas de données disponibles

#### **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Pas de données disponibles

#### **12.6 Autres effets néfastes**

Aucun effet néfaste connu.

## **13. SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets :**

L'élimination doit être conforme à la législation locale, nationale ou internationale.

### **13.2 informations complémentaires :**

De grandes quantités d'allumettes peuvent être mises en décharge en toute sécurité sur un site approuvé ou par combustion contrôlée dans un incinérateur approuvé

## **14 SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### **14.1 Numéro ONU**

ADR / RID: 1944

IMDG: 1944

IATA: 1944

Désignation officielle de transport : ALLUMETTES DE SÉCURITÉ

Dispositions spécifiques : Consulter la section 7 Manipulation et stockage.

### **14.2 Informations complémentaires**

ADR / RID: ALLUMETTES DE SÉCURITÉ "Quantité limitée"

IMDG: ALLUMETTES DE SÉCURITÉ «Quantité limitée»

IATA: ALLUMETTES DE SÉCURITÉ «Quantité limitée»

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006/CE – REACH (FR) )

Créée le : 24/05/2019

Modifiée le 31/01/2020

### 14.3. Classe (s) de danger pour le transport

ADR / RID: 4.1

IMDG: 4,1

IATA: 4,1

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID: III

IMDG: III

IATA: III

### 14.5. Dangers environnementaux

ADR / RID: non

IMDG: non

IATA: non

### 14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

Pas de données disponibles

## 15 SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15. Informations réglementaires:

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) n ° 1907/2006.

## 16 SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

### 16. Autres informations:

#### Texte du ou des codes H mentionnés dans la section 3

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique  
Ox. Sol. : Matières solides comburantes  
Flam. Sol. : Matières solides inflammables

H228 Matière solide inflammable.

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H332 Nocif par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les données fournies ici sont basées sur les connaissances et l'expérience actuelles. Le but de cette fiche de données de sécurité est uniquement de décrire le produit. Les données ne signifient aucune garantie quant aux propriétés des produits.

Clause de non-responsabilité : Les informations contenues dans cette publication ou autrement fournies aux utilisateurs sont censées être exactes et fournies de bonne foi, mais il appartient aux utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre usage. STGF ne donne aucune garantie quant à l'adéquation du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. STGF décline toute responsabilité pour les pertes ou dommages (autres que ceux résultant de la mort ou de blessures causées par un produit défectueux, si prouvé), résultant de la confiance accordée à ces informations. La liberté sous brevets, droits d'auteur, designs et modèles ne peut être assumée.